

Conditions Générales de participation au concours

1. Les présentes règles régissent le jeu **Mes Pronos CANAL+ : Premier League** (« Compétition »), organisé par le Groupe CANAL+ et ses sociétés affiliées. En participant à cette compétition, vous acceptez les présentes, Conditions générales de participation, qui vous sont applicables.

2. Le Concours se déroulera du **2 septembre 2026 à 23h59** au **30 mai 2027** (« Période de la compétition »).

Eligibilité

3. Pour participer à la compétition, vous devez résider, durant la compétition, dans l'un des pays participants. La liste des pays participants figure à l'**Annexe A** ci-dessous.

Les règles de compétition

4. Les participants éligibles peuvent participer à la Compétition en jouant aux jeux proposés sur le portail MesPronos CANAL+ (Plateforme de pronostic). **La Compétition n'est pas un jeu de hasard.** Le classement des participants au tableau des scores est déterminé par le nombre de points qu'ils accumulent grâce à leur participation et à leurs performances dans le cadre de la Compétition, conformément aux présentes règles.

5. Pour participer à la Compétition, les participants éligibles sont tenus de s'inscrire et/ou de se connecter au Portail de pronostic. Le Portail de pronostic est accessible :

5.1 via les bannières disponibles sur l'application CANAL+ ou le site web CANAL+ Afrique ; ou

5.2 en scannant les codes QR affichés sur les supports promotionnels, y compris les bannières web ainsi que les interfaces CANAL+. L'accès via un code QR est soumis à la compatibilité de l'appareil utilisé et à la disponibilité d'un smartphone équipé d'un appareil photo.

6. La Compétition est un concours de prédiction et de divertissement fondé sur les compétences. Il ne s'agit ni d'une plateforme de paris ni d'un site de jeux d'argent, et la participation n'implique pas de miser ou de parier de l'argent. Les participants gagnent des points grâce à leurs connaissances, à leurs prédictions, à leur engagement et à leurs performances dans le cadre de la Compétition.

7. Les jeux disponibles sur le Portail de pronostic peuvent notamment inclure les :

7.1. **Pronostics des matchs de Premier League** : les participants peuvent prédire le résultat des matchs de Premier League éligibles pendant toute la durée de la Compétition. Les matchs éligibles seront indiqués sur le Portail de pronostic.

7.2. **Séries mensuelles (Monthly Streaks)** : les participants peuvent gagner des points en se connectant régulièrement et en maintenant des séries mensuelles éligibles, conformément aux modalités précisées sur le Portail de pronostic.

7.3. **Défis mensuels** : les participants peuvent prendre part à des défis mensuels et gagner des points en réalisant les activités requises ou en atteignant l'objectif applicable du défi concerné.

7.4. **Sondage du joueur africain du mois en Premier League** : les participants peuvent participer au

sondage mensuel afin de voter pour le joueur africain du mois en Premier League. Le sondage sera ouvert pendant une période de **72 heures** au cours de chaque mois concerné.

7.5. Jeux instantanés : les participants peuvent prendre part à différents jeux instantanés mis à disposition sur le Portail de pronostic. Ces jeux sont principalement destinés à favoriser l'engagement et le divertissement des participants et ne donnent pas nécessairement droit à des points à chaque participation. Des points ne seront attribués que lorsqu'un jeu instantané est lié à un défi applicable ou à une activité qualificative de la Compétition.

8. CANAL+ se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier à tout moment les jeux, leurs modalités de fonctionnement et/ou le système d'attribution des points. Ces modifications n'auront aucun effet rétroactif et n'affecteront pas les points déjà valablement gagnés par les participants avant leur entrée en vigueur.

Les récompenses

9. Les récompenses seront composées de :

9.1. Selon le classement mensuel

Un classement mensuel sera établi pour chaque mois de la période de Compétition. Les points gagnés au cours de chaque mois détermineront la position de chaque participant dans le classement mensuel.

- À la fin de chaque mois, les **3 premiers du classement mensuel** seront déclarés gagnants du mois et recevra **un mois d'abonnement Tout CANAL+ gratuit**, la nature de cette récompense pourra évoluer au fil de la période de compétition.
- Au début de chaque nouveau mois, le classement mensuel sera réinitialisé afin de permettre à l'ensemble des participants de concourir pour les lots du mois concerné.
- Les points gagnés au cours de chaque mois ne seront pas perdus lors de la réinitialisation du classement mensuel. Ils seront reportés et ajoutés au total cumulé des points de chaque participant dans le cadre du classement général de la saison.
- Départage : Dans l'éventualité où deux Participants ou plus obtiennent le même score le plus élevé au classement mensuel, le Participant ayant atteint ce score en premier, selon la date et l'heure enregistrées sur la Plateforme, sera classé devant les autres et sera déclaré gagnant du prix du classement mensuel. Les registres du Promoteur concernant la date et l'heure auxquelles le score concerné a été atteint seront définitifs et feront foi.

9.2. Classement saison

- Outre le classement mensuel, un **classement général de la saison** sera tenu tout au long de la période de la Compétition afin de comptabiliser les points cumulés par chaque participant.
- Ce classement inclura l'ensemble des points qualificatifs reportés des classements mensuels, ainsi que les points additionnels obtenus dans le cadre du sondage relatif au **Joueur africain du mois de Premier League**.
- Chaque participation à une session de vote du **Joueur africain du mois** donnera droit à l'attribution de points. Des points supplémentaires pourront être accordés, selon les modalités définies par l'Organisateur, en fonction du joueur choisi par le participant et de l'issue du sondage.

- Les points obtenus au classement général de la saison seront cumulés pendant toute la Durée de la Compétition et ne seront pas réinitialisés chaque mois.
- À la fin de la Durée de la Compétition, les 10 premiers au classement général de la saison, recevront chacun des lots, un abonnement Tout CANAL+, CANAL+ se réserve le droit de changer la nature des lots au fil de la compétition.

Acceptation des récompenses et autres conditions générales.

10. Les prix ne sont ni transférables, ni reportables, ni échangeables contre de l'argent ou tout autre bien. CANAL+ se réserve le droit de remplacer un prix par un autre de valeur égale ou supérieure si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

11. Les gagnants seront informés de leur gain au moyen des coordonnées qu'ils auront fournies.

12. Si un gagnant ne réclame pas son prix dans le délai indiqué par CANAL+, le prix sera considéré comme abandonné et définitivement perdu.

13. Les participants qui acceptent un prix s'engagent, à la demande raisonnable de CANAL+, à participer aux activités promotionnelles liées à la Compétition. À cet effet, ils autorisent CANAL+ à utiliser leur voix, leur image, leur photographie et leur nom à des fins publicitaires, marketing ou promotionnelles, sans qu'aucune rémunération supplémentaire ne leur soit due.

14. CANAL+ traitera toutes les données à caractère personnel fournies par les participants dans le cadre de la présente Compétition conformément à sa **Politique de confidentialité** et à la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En participant à la Compétition, les participants consentent au traitement de leurs données personnelles aux fins de leur participation à la Compétition et, s'ils sont désignés gagnants, afin de permettre à CANAL+ de les contacter au sujet de leur prix ainsi que pour les besoins décrits à l'article 13 ci-dessus.

15. CANAL+ ne pourra être tenue responsable de tout manquement à ses obligations lorsque ce manquement résulte de circonstances échappant raisonnablement à son contrôle.

16. La règle d'interprétation selon laquelle les présentes Conditions générales devraient être interprétées à l'encontre de la partie qui les a rédigées ou préparées ne s'applique pas.

17. CANAL+ peut céder, transférer ou substituer tout ou partie de ses droits et/ou obligations découlant des présentes Conditions générales à toute personne physique ou morale, sans préavis.

18. CANAL+ se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à la participation de tout participant impliqué dans une fraude, une manipulation ou toute autre activité portant atteinte à l'intégrité de la Compétition.

19. Le fait pour CANAL+ de ne pas exercer ou faire valoir un droit ou une disposition des présentes Conditions générales ne saurait être interprété comme une renonciation à ce droit ou à cette disposition.

Annexe A : Pays participants

Cette campagne s'applique aux pays suivants :

- Bénin
- Burkina Faso

- Burundi
- République centrafricaine
- Tchad
- Congo-Brazzaville
- Djibouti
- République Démocratique du Congo
- Guinée Equatoriale
- Gabon
- Guinée Conakry
- Côte d'Ivoire
- Madagascar
- Mali
- Mauritanie
- Maurice
- Niger
- Rwanda
- Sénégal
- Seychelles
- Togo

